

ESSENTIEL SUR...

Recours DALO 2025 en Nouvelle-Aquitaine

Une évolution contrastée

L'accroissement des recours au titre du droit au logement opposable (DALO) constaté en France métropolitaine est davantage marqué en Nouvelle-Aquitaine en 2025.

La forte activité girondine persiste, que la baisse relative de certains départements ne compense pas.

Les commissions de médiation DALO (COMED) de Nouvelle-Aquitaine reconnaissent l'urgence du relogement davantage que dans le reste du territoire français*, en faveur de requérants présentant une plus forte précarité que la moyenne nationale*, en termes d'hébergement et de ressources.

Le relogement des ménages reconnus prioritaires constitue une part croissante des attributions de logements sociaux.

Le droit au logement opposable (DALO) institué en 2007, permet aux personnes mal logées de faire valoir leur droit à un logement (recours DALO) – ou un hébergement (recours DAHO) – digne et indépendant. Il s'exerce par un recours amiable devant une commission de médiation DALO (COMED) instituée dans chaque département.

La COMED examine le caractère « prioritaire et urgent » du relogement du ménage dans un délai fixé par arrêté préfectoral. La décision administrative de la COMED peut être contestée par un recours gracieux auprès de la COMED et un recours contentieux devant le tribunal administratif.

1. Des chiffres éloquentes

Depuis 2016, le nombre annuel de recours « logement » en Nouvelle-Aquitaine a progressé de 92 %, plus rapidement que la moyenne nationale hors Île-de-France* (+ 69 %).

En 2025, tous les départements de la région, sauf la Creuse, ont reçu des recours DALO ou DAHO. Les 4 767 saisines se répartissent en 4 440 recours logement, en progression de 6 % par rapport à 2024 et de 69 % par rapport à 2019 (France* 46 %) et 327 recours hébergement, en diminution de 8 % par rapport l'année précédente.

L'augmentation en 2025 en Nouvelle-Aquitaine est de nouveau portée par une croissance des demandes à deux chiffres dans le département le plus sollicité, la Gironde, mais aussi par la progression persistante des recours dans certains départements rétro-littoraux, historiquement à moindre tension sur le logement.

Dans ce contexte, l'exception landaise reste remarquable.

Fig. 1 Évolution des recours logement instruits**

Dpt	Nombre de recours en 2016	2022	2023	2024	2025	2025 // 2024	Evolution en 10 ans
16	25	95	127	170	169	-1 %	576 %
17	86	316	420	522	433	-17 %	403 %
19	30	41	26	61	68	11 %	127 %
23	1						
24	13	94	96	82	97	18 %	646 %
33	1 514	1 808	2 067	2 123	2 386	12 %	58 %
40	99	152	134	94	87	-7 %	-12 %
47	11	110	110	148	180	22 %	1 536 %
64	465	389	458	550	596	8 %	28 %
79	5	43	85	73	58	-21 %	1 060 %
86	70	175	201	205	217	6 %	210 %
87	13	83	101	124	149	20 %	1 046 %
Total N-A	2 332	3 306	3 825	4 152	4440	7 %	90 %

Fig. 2 Évolution des recours hébergement instruits**

Dpt	Nombre de recours en 2016	2022	2023	2024	2025	2025 // 2024	Evolution en 10 ans
16	3	1	4	6	5	-17 %	67 %
17	8	22	8	29	30	3 %	275 %
19				1		-100 %	NC
23							
24					1	NC	NC
33	100	111	207	243	208	-14 %	108 %
40	1	1	2		1	NC	0 %
47							
64	11	17	34	53	55	4 %	400 %
79				1	3	200 %	NC
86	5	1	5	5	3	-40 %	-40 %
87	27	4	8	18	21	17 %	-22 %
Total N-A	155	157	268	356	327	-8 %	111 %

* France hors Île-de-France La Réunion, Mayotte-- 85 départements ont reçu des recours DALO/DAHO

** Source : InfoDalo 6 mars 2026 *** SMIC net annuel fin 2025 : 17 112 € soit 1 426 € par mois

2. Une pression constante

En **Gironde**, premier département de la région pour ses volumes avec 2 594 dossiers déposés en 2025. Le nombre de recours logement progresse fortement : 263 recours logements supplémentaires, soit 12 % de plus qu'en 2024, que ne compense pas la baisse du nombre de recours hébergement (- 35 dossiers). En 10 ans, ce sont 980 dossiers supplémentaires, soit une progression de 61 %.

C'est en 2025, le 8^e département métropolitain* le plus impacté. 54 % des recours logements de la région et 64 % des recours hébergement sont déposés en Gironde.

La hausse des recours en **Pyrénées-Atlantiques** se poursuit en 2025 de 8 % par rapport à 2024, (+ 56 % par rapport à 2019).

Avec 596 recours logement, ce département représente 14 % des recours « logement » de Nouvelle-Aquitaine et 17 % des recours « hébergement ».

En 2^e position régionale, les Pyrénées-Atlantiques progressent aussi au classement national*, prenant la 18^e place des recours logement (20^e en 2024).

La **Vienne** présente, en 2025, une progression similaire aux années antérieures avec 217 recours logement.

Toutefois, le nombre de dossiers a fortement augmenté depuis 2019 (94 recours), ce qui place la Vienne 42^e au plan national en 2025.

L'augmentation des recours en **Lot-et-Garonne**, perdure en 2025 : + 22 %. Les 180 dossiers de 2025 sont à comparer avec les 28 recours reçus en 2019. Ce département connaît la plus importante dégradation de la région sur le plan du DALO.

La hausse persiste en **Haute-Vienne**, avec plus de 20 % de recours logement depuis 2021 (149 dossiers). En parallèle, les recours hébergements progressent aussi de 17 % (21 dossiers en 2025, 4 en 2022 et 7 en 2021).

La décrue observée en **Dordogne** en 2024, ne s'est pas confirmée en 2025 : 97 recours logement (82 en 2024, 96 en 2023) et 1 recours hébergement marquent une augmentation de 18 % par rapport à 2024 (13 dossiers en 2016).

La **Corrèze** a enregistré 68 recours logement en 2025, en hausse modérée par rapport à 2024 (61 recours), à comparer avec les 23 recours de 2019.

3. Un recul du nombre des demandes dans trois départements

En **Charente-Maritime**, le recul de 16 % du nombre de dossiers déposés (463 en 2025), vient tempérer l'aggravation constatée en 2024, tout en restant 8 % au-dessus du volume de 2023.

Au niveau national*, la Charente-Maritime est 28^e en 2025 (25^e en 2024) et 3^e de la région.

* France hors Île-de-France La Réunion, Mayotte-- 85 départements ont reçu des recours DALO/DAHO

** Source : InfoDalo 6 mars 2026 *** SMIC net annuel fin 2025 : 17 112 € soit 1 426 € par mois

La situation est analogue en **Deux-Sèvres**, avec une baisse de 21 % des recours logement. En 2025, 61 dossiers enregistrés représentent toutefois une hausse conséquente au regard de 2019 (9 recours).

En **Charente**, un modeste recul des dépôts de recours ne tempère pas les augmentations des années antérieures : 174 dossiers en 2025, 35 en 2019.

4. Une baisse persistante dans les Landes

Les Landes sont soumises à une forte tension sur le logement le long de sa façade littorale, notamment sur les parties limitrophes de l’aire urbaine de Bayonne-Anglet-Biarritz. Pourtant, le nombre de recours logement continue de décroître (87 recours en 2025).

Les services de l’État, présents dans les commissions d’attribution des logements, mobilisent tous les acteurs du logement social, afin d’atteindre 42 % d’attribution aux ménages identifiés à reloger.

5. Un taux d’avis favorables dépassant le niveau national*

Les COMED de Nouvelle-Aquitaine ont globalement rendu plus d’avis favorables qu’au plan national* (40 % dans la région pour 36 % au national*). Notamment, les recours « logement » en Nouvelle-Aquitaine obtiennent 38 % d’avis favorables en 2024 pour 33 % dans l’ensemble de la France*. Les recours hébergement sont satisfaits pour 58 % d’entre eux.

Délais anormalement longs par département :

Délai d’attente d’un logement social au-delà duquel il est possible de déposer un recours DALO au motif « Attente d’un logement social depuis un délai anormalement long ... ».

Ce délai est établi par un arrêté préfectoral.

Département	Délai anormalement long pour attribution d’un logement locatif social	Délai donné aux bailleurs pour relogement d’un ménage DALO
Charente	16 mois	3 mois
Charente-Maritime	30 mois	
Corrèze	9 mois	
Creuse	13 mois	
Dordogne	14 mois	
Gironde	36 mois	6 mois
Landes	20 mois	3 mois
Lot-et-Garonne	18 mois	
Pyrénées-Atlantiques	36 mois sur communes de la côte basque (listées par arrêté) 12 mois sur le reste du département	6 mois
Deux-Sèvres	15 mois	3 mois
Vienne	18 mois	
Haute-Vienne	18 mois	

* France hors Île-de-France La Réunion, Mayotte-- 85 départements ont reçu des recours DALO/DAHO

** Source : InfoDalo 6 mars 2026 *** SMIC net annuel fin 2025 : 17 112 € soit 1 426 € par mois

6. Des décisions moins contestées

Les décisions des COMED peuvent faire l'objet d'une contestation, sous la forme d'un recours gracieux.

Fig. 3 : Évolution des recours gracieux examinés en commission par département**

Dpt // Année	16	17	24	33	40	47	64	79	86	87	Total NA
2025	5	36	3	140	11	11	42	0	10	12	270
2024	3	39	3	156	4	8	40	1	4	7	265
Evolution	67%	-8%	0%	-10%	175%	38%	5%	-100%	150%	71%	2%

En Nouvelle-Aquitaine, la baisse des recours gracieux examinés en commission se poursuit en 2025 : 6,5 % des avis donnent lieu à un recours gracieux (France* 9%).

Trois départements littoraux concentrent 81 % des recours gracieux de la région : la Gironde avec 140 recours, soit 5 % des décisions contestées, confirme la baisse (156 en 2024 et 169 en 2023) ; les Pyrénées-Atlantiques ont enregistré 42 recours gracieux (40 en 2024 et 36 en 2023) ; la Charente-Maritime, avec 36 recours gracieux, est en légère baisse (39 en 2024).

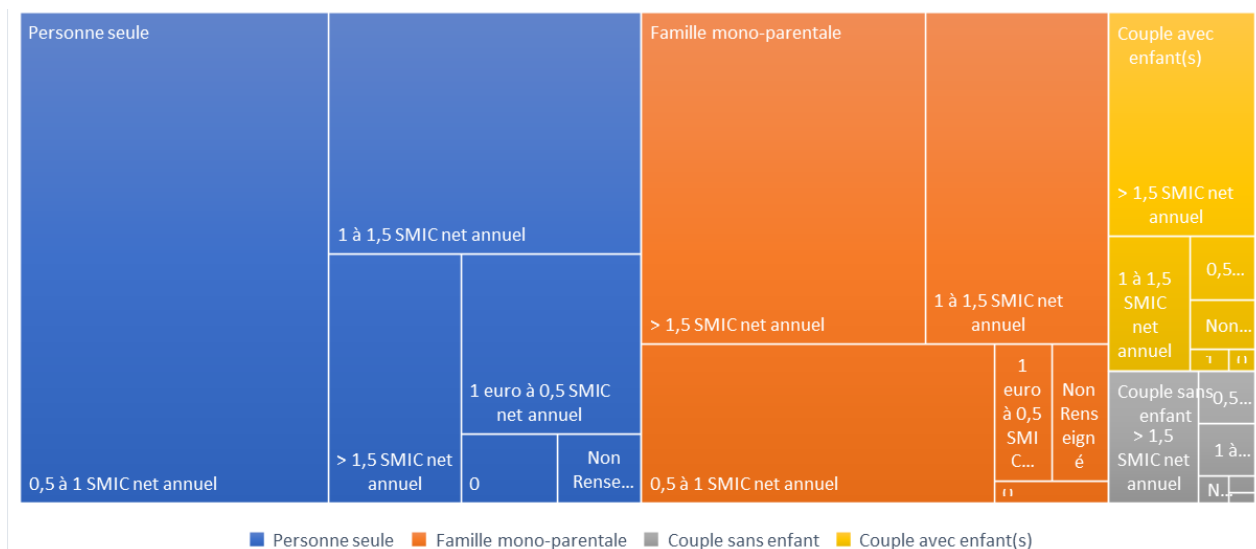
Les décisions des COMED sur ces recours gracieux examinés en commission sont favorables pour le tiers d'entre eux en moyenne régionale.

7. Des recours de personnes seules aux faibles ressources financières

Les recours logement reflètent particulièrement la tension de la demande de logements sociaux, qui est, en Nouvelle-Aquitaine en 2025, de 6,1 demandes pour une attribution (6,2 en 2024), tous types de logements confondus, mais de 8,6 sur les T1.

Le profil du « requérant type » en région est une personne seule de 41 à 55 ans qui dépose un recours logement en Gironde et qui dispose de ressources se situant entre 0,5 et 1 SMIC*** net annuel.

Fig. 4 : Répartition des recours selon la composition des ménages et leurs ressources**



* France hors Île-de-France La Réunion, Mayotte-- 85 départements ont reçu des recours DALO/DAHO

**** Source : InfoDalo 6 mars 2026 *** SMIC net annuel fin 2025 : 17 112 € soit 1 426 € par mois**

8. Les ménages prioritaires et urgents

Les ménages disposant de revenus inférieurs à 0,5 SMIC annuel*** bénéficient le plus d'avis favorables (44 %) tout comme les revenus entre 1 et 1,5 SMIC net annuel (43 %) et dans une moindre mesure ceux de 0,5 à 1 SMIC net annuel (41 %).

Les personnes seules obtiennent un avis favorable au logement pour 44 % (France* 42 %) d'entre elles. Les autres reçoivent satisfaction pour 36 %, plus que la moyenne française* qui se situe autour de 30 %.

Le « profil-type » du ménage recueillant un avis favorable en 2025 est similaire au ménage requérant : une personne seule, de 41 à 55 ans, disposant de revenus entre 0,5 et 1 SMIC*** net/an.

9. Principaux motifs des avis des COMED

« Dépourvu(e) de logement/Hébergé(e) chez un particulier » reste le motif le plus invoqué par les requérants en Nouvelle-Aquitaine (36 %) et figure dans 37 % des décisions des COMED.

Le motif « Attente d'un logement social depuis un délai supérieur au délai fixé par arrêté préfectoral » représente 21 % des motifs invoqués, et est retenu dans 24 % des avis favorables.

« Menacé(e) d'expulsion, sans relogement » vient en 3^e position avec 12 % dans les recours comme dans les avis, en diminution depuis 2019.

10. Le relogement des ménages prioritaires

7,6 % des attributions de logement social de la région sont réalisées au profit des ménages reconnus prioritaires et urgent pour un relogement (3,4 % en 2024).

**Direction régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15 rue Arthur Ranc
BP 60539 - 86020 Poitiers CEDEX
Tél : 05 49 55 63 63 - Fax : 05 49 55 63 01
www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

Directeur de publication : Vincent Jechoux

Rédacteur : Isabelle Pédelaborde

pole-public.dh.sahpl.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Service Aménagement Habitat Paysage et Littoral
Département Habitat

ISSN : 2648-0964

[Page internet](#)

* France hors Île-de-France La Réunion, Mayotte-- 85 départements ont reçu des recours DALO/DAHO

** Source : InfoDalo 6 mars 2026 *** SMIC net annuel fin 2025 : 17 112 € soit 1 426 € par mois